SWIMMING CANADA NATATION

MODIFICATIONS AUX CRITÈRES DU PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES DE NATATION CANADA (PAA) – PROGRAMME OLYMPIQUE, NOMINATIONS POUR 2021-2022 – 26 NOVEMBRE 2021

Le présent document devrait être lu en parallèle avec les documents suivants :

1. Procédures et politiques du programme d'aide aux athlètes de Sport Canada ;
2. Critères du Programme d'aide aux athlètes de Natation Canada – Programme olympique, nominations 2021-2022 (daté du 9 avril 2021)

À la suite de l'application des critères de nomination de 2021-2022, une portion du financement du PAA qu'accorde Sport Canada à Natation Canada n'a pas été attribuée. Sport Canada a approuvé l'utilisation des résultats des Essais canadiens de natation de 2022 aux fins de nominations additionnelles d'athlètes au PAA conformément à l'ordre de priorité des critères de nomination décrits dans les présentes modifications. Les nageurs et les nageuses dont la nomination au PAA est approuvée par Sport Canada en vertu des présents critères recevront un financement rétroactif pour le cycle de brevets 2021-2022 au complet, qui s'échelonne du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.

1. ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DE NOMINATION AU PAA

Les quatre énoncés suivants constituent l'ordre de priorité aux fins de nomination des nageurs qui ont satisfait aux critères de brevet. Les brevets seront accordés de la priorité 1 à la priorité 4 jusqu'à ce que tous les brevets soient accordés.

PRIORITÉ 1 : nominations à un brevet de l'équipe nationale sénior (y compris les brevets C1) en fonction des critères décrits dans le présent document.

PRIORITÉ 2 : brevets de développement pour les athlètes « en voie 1 » en fonction des critères décrits dans le présent document.

PRIORITÉ 3 : brevets de développement pour les athlètes « en voie 2 » en fonction des critères décrits dans le présent document.

PRIORITÉ 4 : brevets de développement pour les athlètes « en voie 3 » en fonction des critères décrits dans le présent document.

2. BREVETS SÉNIORS

2.1 **PRIORITÉ 1** – CRITÈRES DE BREVET SÉNIOR DE L'ÉQUIPE NATIONALE

L'admissibilité au brevet sénior de l'équipe nationale de 2021-2022 sera basée sur ce qui suit :

a. Épreuves individuelles en piscine : pour être admissibles aux fins de nomination au brevet sénior de l'équipe nationale, les nageurs et nageuses doivent :

   i. Réussir le temps « A » de la FINA 2022 (annexe 3 des critères du PAA de Natation Canada – Programme olympique, nominations 2021-2022 (daté du 9 avril 2021) aux Essais canadiens de natation de 2022.

b. Épreuves individuelles en eau libre : pour être admissibles aux fins de nomination au brevet sénior de l'équipe nationale en eau libre, les nageurs et nageuses doivent avoir participé à l'épreuve de 10 km aux Championnats canadiens en eau libre de 2019, tenus aux îles Caïmans, **et** avoir réussi l'un des temps de sélection olympique (TSO B) indiqués au tableau ci-dessous aux Essais canadiens de natation de 2022. Un maximum de deux athlètes féminines sera mis en nomination.

TSO B en grand bassin	Femmes
200 m libre	2:00,80
400 m libre	4:15,34
800 m libre	8:48,76
1500 m libre	17:01,80
400 m quatre nages individuelle	4:46,89

Note : aucun athlète masculin n'est admissible pour la nomination en vertu du paragraphe 2.1.b étant donné que les critères de nomination publiés à l'origine établissent un nombre d'athlètes limité pouvant être mis en nomination, soit un maximum de deux (2) athlètes masculins et deux (2) athlètes féminines. Le nombre maximal d'athlètes masculins a été atteint en vertu du processus de nomination de départ.

3. BREVETS DE DÉVELOPPEMENT

3.1 **Priorité 2** – CRITÈRES DU BREVET DE DÉVELOPPEMENT EN VOIE 1

La performance de tous les nageurs qui ont réussi le temps En voie 1 aux Essais canadiens de natation de 2022 en fonction de leur âge au 31 décembre 2022 sera convertie en pourcentage puis classée selon les temps En voie pour l'épreuve en question. Les nageurs seront mis en nomination selon l'ordre de classement jusqu'à ce que tous les brevets de développement aient été utilisés. La liste complète des temps En voie, voie 1 en fonction de l'âge et les temps en voie ciblés sont accessibles dans l'annexe 1 des critères du PAA de Natation Canada – Programme olympique, nominations 2021-2022 (daté du 9 avril 2021).

3.2 **Priorité 3** – CRITÈRES DU BREVET DE DÉVELOPPEMENT EN VOIE 2

La performance de tous les nageurs qui ont réussi le temps En voie 2 aux Essais canadiens de natation de 2022 en fonction de leur âge au 31 décembre 2022 sera convertie en pourcentage puis classée selon les temps En voie ciblés pour l'épreuve en question. Les nageurs seront mis en nomination selon l'ordre de classement jusqu'à ce que tous les brevets de développement aient été utilisés. La liste complète des temps En voie, voie 2 en fonction de l'âge et les temps en voie ciblés sont accessibles dans l'annexe 1 des critères du PAA de Natation Canada – Programme olympique, nominations 2021-2022 (daté du 9 avril 2021).

3.3 **Priority 4** – CRITÈRES DU BREVET DE DÉVELOPPEMENT EN VOIE 3

La performance de tous les nageurs qui ont réussi le temps En voie 3 aux Essais canadiens de natation de 2022 en fonction de leur âge au 31 décembre 2022 sera convertie en pourcentage puis classée selon les temps En voie ciblés pour l'épreuve en question. Les nageurs seront mis en nomination selon l'ordre de classement jusqu'à ce que tous les brevets de développement aient été utilisés. La liste complète des temps En voie, voie 3 en fonction de l'âge et les temps en voie ciblés sont accessibles dans l'annexe 1 des critères du PAA de Natation Canada – Programme olympique, nominations 2021-2022 (daté du 9 avril 2021).

Note : aucune autre nomination ne sera faite pour les brevets de développement en eau libre en vertu du présent processus. Le processus de nomination de départ limitait le nombre de nominations qui utilisaient les Championnats canadiens en eau libre de 2019 et les résultats en piscine du 1500 m à deux (2) athlètes masculins et deux (2) athlètes féminines. Le nombre maximal d'athlètes féminines a été atteint en vertu du processus de nomination de départ, et aucun autre athlète masculin admissible en vertu des exigences d'âge n'a participé aux Championnats canadiens en eau libre de 2019.